

Au début du XX^e siècle, l'organisation du ministère prit forme graduellement: en 1905, les sections des graines de semence et du bétail, retirées de la Division de l'industrie laitière, furent constituées en divisions distinctes; en 1912, le Bureau du recensement et de la statistique passa au ministère du Commerce; la loi de l'instruction agricole, adoptée en 1913, accordait aux provinces une subvention annuelle, pendant une période de dix ans, afin d'aider et de développer l'industrie agricole par l'enseignement de l'agriculture; la Division de l'entomologie et celle des fruits furent créées en 1914 et, la même année, ayant été prié, par suite de la guerre, de se charger de l'achat de fournitures pour le gouvernement britannique, un organisme spécial fut institué à cette fin. En 1918, les questions n'intéressant pas l'agriculture mais qui relevaient encore du ministère furent confiées à d'autres services.

Au cours des vingt années suivantes, diverses lois visant à l'amélioration de l'agriculture et l'expansion des programmes de production et d'écoulement ont permis de notables progrès. Le blé Marquis, qui connaissait alors sa plus grande vogue, a été un exemple frappant de perfectionnement: d'une maturation hâtive, ce qui permettait d'accroître l'aire de culture rentable, il a amené de nouvelles richesses de plusieurs millions de dollars. Puis, à son tour, il a été remplacé par d'autres variétés qui résistaient à la rouille et autres fléaux. Des variétés améliorées d'autres cultures, des fruits résistants de qualité supérieure et des animaux de ferme et de basse-cour de meilleure race comptent parmi les contributions faites à l'agriculture canadienne au cours de cette période.

La période de 1920 à 1939.—Nombre des pratiques actuelles relatives au classement des produits agricoles remontent à cette période. Le classement des produits laitiers destinés à l'exportation a été statué en 1921. En 1922, les règlements concernant le classement des œufs, déjà établis depuis 1917 pour les exportations, étaient étendus au marché domestique. La même année, on a réglementé le classement des porcs et, par là, lancé un programme qui a déterminé avec le temps une transformation presque complète de l'industrie, laquelle délaissa le porc à lard au profit du porc à bacon. Ce programme avait pour but de reprendre une part du marché britannique.

À la suite des ravages désastreux que la rouille avait causés au blé dans l'Ouest canadien, un nouveau laboratoire de recherches fut ouvert à Winnipeg (Man.) en 1925 afin de trouver une solution à ce problème.

La réglementation du classement des œufs, portée en 1926 devant les tribunaux de l'Ontario, fut jugée hors de la compétence du gouvernement fédéral. Toutefois, comme l'opinion publique appuyait fortement la réglementation, la difficulté fut contournée par l'adoption de lois provinciales habilitant le gouvernement fédéral. D'autres lois relatives au classement, applicables tout d'abord au seul commerce interprovincial et international, furent ensuite étendues au commerce intérieur, grâce à l'intervention des divers gouvernements provinciaux.

Les normes de classement de la volaille habillée ont été établies en 1928 et le contrôle officiel de la production des volailles inauguré en 1929, alors que la production moyenne par volaille voisinait 80 ou 90 œufs par année. C'est aussi en 1929 qu'on a adopté les normes pour le bœuf et introduit l'enregistrement supérieur des porcs de race. Le classement à volonté des porcs abattus a commencé en 1934. En décembre 1940, le classement du porc sur pied a cessé et le classement du porc abattu est demeuré depuis la seule méthode officielle.

Les divers classements établis par le ministère ont non seulement permis d'établir des écarts différenciés pour les prix des produits de qualité, mais encore provoqué un accroissement sensible de la consommation. Le classement des porcs a déterminé